

L'entreprise (de presse, du grand commerce, audiovisuelle, du secteur de l'édition...) est aujourd'hui confrontée à des nombreux défis sur l'Internet. Elle doit être visible sur la toile, ce qui nécessite la conclusion d'un certain nombre de contrats. Elle doit gérer un volume croissant de données personnelles, défendre la réputation de ses produits (ou la considération de ses dirigeants) et veiller à ce que l'outil informatique mis à disposition de ses salariés ne soit pas détourné de ses fins. La numérisation de ses contenus suscite de nouvelles valeurs et appelle des nouveaux modes de protection. La distribution de ses biens ne se fait peut être pas de la même manière que dans le monde réel... Tout ceci nécessite de bien connaître ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui « le droit » de l'Internet. Ce droit, à vrai dire, n'existe pas vraiment. Les règles qui le structurent (si l'on veut bien mettre de côté le droit « spécifique » du type loi sur la confiance dans l'économie numérique) sont tirées du droit des contrats, du droit du travail, du droit de la responsabilité, du droit de la propriété intellectuelle... Voilà pourquoi ce nouveau colloque du CUERPI, qui a pour angle d'attaque l'entreprise et qui privilégie l'actualité est présentée autour des grands piliers du droit : les contrats, la propriété, la responsabilité... Seront ainsi envisagées les réformes législatives récentes ou à venir (l'accord du 21 mars 2013 sur le contrat d'édition du livre numérique, le projet de règlement sur les données personnelles, les projets de droit voisin des éditeurs de presse), les pratiques contractuelles nouvelles : (achats de publicité sur l'Internet, convention de distribution en ligne), les évolutions jurisprudentielles prévisibles (sur les liens commerciaux, les liens hypertextes...). Tout ceci sans oublier les nouvelles sources (les réglementations de droit privé que représentent les conditions générales d'utilisation, les chartes d'entreprise, les codes de bonne conduite...).

Ce colloque qui réunit comme toujours praticiens (avocats, conseils, juristes d'entreprises) et universitaires s'adresse aux conseils en propriété industrielle, aux professionnels du droit de la propriété intellectuelle et aux étudiants de M1 et M2 intéressés par cette matière.

#### Organisateur :

Centre Universitaire d'Enseignement et de Recherche en Propriété Intellectuelle de l'Université Grenoble Alpes avec l'aide financière de l'Université Pierre Mendès France, de la Faculté de droit, de la Ville de Grenoble, de l'Institut National de la Propriété Industrielle et de l'ADEPIG (Association des Etudiants en Propriété Intellectuelle de Grenoble).

Renseignements et inscription obligatoire:

[cuerpi@upmf-grenoble.fr](mailto:cuerpi@upmf-grenoble.fr)

04 76 82 58 16

[www.cuerpi.com](http://www.cuerpi.com)

**Auditorium du Musée de Grenoble**

**5 place de Lavalette**

**38000 Grenoble**

Accès:

En tramway : ligne B, arrêt « Notre Dame-musée ».

En bus : ligne 16, arrêt « Notre Dame-musée ».

En voiture : parking « musée de Grenoble ».

Visiteurs en situation de handicap : accès au musée par l'ascenseur du parking (niveau 0)



**ADEPIG** Grenoble



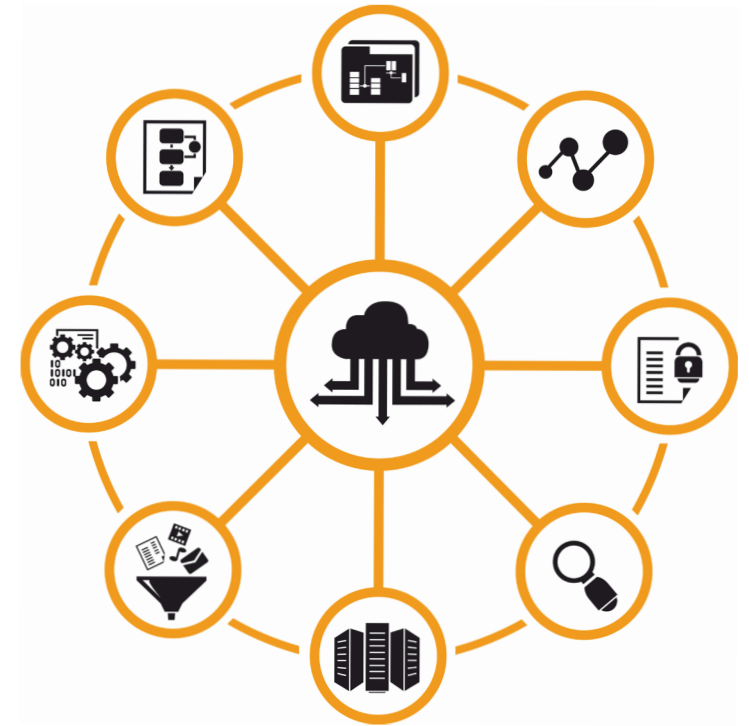
**inpi**  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ  
INDUSTRIELLE



# Colloque du CUERPI

Vendredi 6 décembre 2013

Auditorium du Musée de  
Grenoble



**L'ENTREPRISE  
A L'EPREUVE  
DU DROIT DE L'INTERNET:  
QUID NOVI?**

**upmf**  
Grenoble  
Université Pierre Mendès-France  
Sciences sociales & humaines

**CRJ**  
Centre de Recherches  
Juridiques de Grenoble

8h45 **Accueil des participants, David DECHENAUD**

Professeur, Doyen Faculté de droit de Grenoble

9h00 **Propos introductifs, Jean -Michel BRUGUIERE**

Professeur Université Grenoble Alpes, CUERPI

9h15 **Médias sociaux et entreprise. Un exemple d'expérience avec Danone.**

**Gwenaëlle GOELER** Juriste Propriété intellectuelle et Média. Danone



**LES CONTRATS, LA PROPRIETE**  
Présidence de **Christian LE STANC**,  
Professeur Université Montpellier I, CUERPI

### I-LES CONTRATS

#### Les sources générales:

9h30 **Les conditions générales d'utilisation: nouvelle réglementation de droit privé de l'internet, Jean -Michel BRUGUIERE** Professeur Université Grenoble Alpes, CUERPI

#### Les contrats spéciaux:

10h00 **Les contrats de distribution. Distribution en ligne et distribution sélective.** Le point après les décisions de l'autorité de la concurrence et de la CJUE, **Franck BERTHAULT** Avocat Cabinet M&B avocats

10h30 **Les contrats d'édition. Le contrat d'édition du livre numérique et la réforme du Code de la propriété intellectuelle, Arnaud ROBERT** Directeur Juridique Hachette Livre

11h00 **Pause**

11h15 **Les contrats de publicité . Les nouveaux contrats d'achats de publicité sur l'internet, Frédéric DUMONT** Avocat associé Cabinet Deprez, Guignot& Associés

### II-LA PROPRIETE

#### La gestion des données:

11h45 **La gestion des données personnelles.** Que va changer le projet règlement de la Commission du 25 janvier 2012? **Raphaël PEUCHOT** Avocat associé, Cabinet Fourmann & Peuchot, AFCDP Lyon +

12h15 **La publicité ciblée sur Internet à l'épreuve du droit des données à caractère personnel, Jean-Baptiste AUROUX** Responsable juridique adjoint M6 Web, membre associé du CERDI.

13h **Déjeuner au Restaurant le « 5 »**

**LA PROPRIETE, LA RESPONSABILITE**  
Présidence d' **Agnès MAFFRE BAUGÉ**, Maître de conférences  
Université Avignon, CUERPI

#### La maîtrise des liens:

14h15 **Les liens commerciaux et le droit des marques, Pascale TREFIGNY**  
Maître de conférences Université Grenoble Alpes, CUERPI

14h45 **Référencement, préconisation et droit d'auteur, Valérie -Laure BENABOU**  
Professeur Université Versailles St Quentin

#### La réservation des contenus:

15h15 **Les droits des agrégateurs d'actualité, Alain STROWEL**  
Avocat Cabinet Covington & Burling LLP - Bruxelles

15h45 **Pause**

### II- LA RESPONSABILITE

16h00 **Protéger la réputation de l'entreprise, Amélie FAVREAU**  
Maître de conférences Université Grenoble Alpes, CUERPI

16h30 **Maîtriser la surveillance électronique des salariés, Eric CAPRIOLI**  
Avocat au Barreau de Paris, Cabinet Caprioli& Associés. Docteur en droit

17h00 **Rapport de synthèse, Jacques LARRIEU**  
Professeur Université Toulouse 1 Capitole

